



Les Nouvelles

Volume 17 — numéro 38 – 16 juin 2016

L'AGA de COMACO : à vos agendas!

Cette année, l'assemblée générale annuelle de COMACO aura lieu le **mardi 20 septembre de 9 h à 14 h 30**. L'événement se tiendra au Centre Gabrielle-et-Marcel Lapalme, 5350 rue Lafond, dans le quartier Rosemont.

Suivront après l'assemblée, une activité hommage à des membres engagés, un dîner réseautage et une grande primeur de COMACO :

Les organismes du maintien dans la communauté font face à un grand défi, celui de faire cohabiter de façon harmonieuse quatre générations. Aînés, bénévoles, travailleurs... Si on apprenait à mieux se connaître pour mieux se comprendre? Présenté par Maryse Bisson, notre agente de liaison et formation.

Restez à l'affût pour tous les détails. Au plaisir de vous y retrouver!

Actualité

Adoption du projet de loi pour protéger les aînés menacés d'expulsion

Le [projet de loi 492](#) proposé par Québec Solidaire a été adopté vendredi dernier. Cette loi change le Code civil et interdit aux propriétaires de reprendre le logement d'un locataire âgé de plus de 70 ans qui habite son logement depuis plus de dix ans et qui est à revenu modeste, par exemple; touchant sa pension de vieillesse et un supplément de revenu garanti.

En entrevue mercredi dernier à *Radio-Canada Première* dans le cadre de l'émission [Gravel le matin](#) (8 h 34), Françoise David relevait les seules deux exceptions à la loi : si le propriétaire a lui-même 70 ans et qu'il veut prendre le logement; si le propriétaire a 70 ans et plus et qu'il veut reprendre le logement pour sa fille ou son fils parce qu'il a besoin d'aide. Mme David a confié que le grand défi maintenant est de faire connaître la nouvelle loi aux locataires aînés. Passez le mot...

Nouveau Code de procédure civile: la Cour des petites créances encore plus accessible

(Source : Infolettre du Regroupement loisirs et sports du Québec (RLSQ) et du Centre québécois des services aux associations (CQSA). Depuis le 1er janvier 2016, il est possible pour les organismes et entreprises de 10 employés et moins d'avoir accès à la Cour des petites créances, alors que la limite était autrefois fixée à 5 employés. Rappelons également que la somme pouvant être réclamée lors d'une poursuite aux petites créances est passée de 7 000 \$ à 15 000 \$ en janvier 2015.

Loi 56 : dernier communiqué de la TRCOPB

Montréal, le 9 juin avril 2016. Dans un rapport qu'il vient de déposer à l'Assemblée nationale, le Commissaire au lobbying du Québec reconnaît que l'assujettissement de tous les OSBL, tel que le propose le projet de loi 56 (PL56), n'est pas la voie à suivre. Le [Groupe des organisations opposées à l'assujettissement de tous les OSBL à la loi sur le lobbying](#) est satisfait de ces conclusions et s'attend à ce que la ministre retire le PL56.

Dans son rapport, qui fait suite à une consultation où une centaine de mémoires ont été déposés, le Commissaire conclut que « le projet de loi no 56 ne peut pas être adopté dans sa forme actuelle » en regard de l'assujettissement de tous les OSBL. Le rapport fait état des conséquences identifiées par les OSBL, telles que les freins à la participation citoyenne, les restrictions à leur liberté d'expression et les limites à l'exercice du droit d'association. Pour lire la suite, cliquez [ici](#).

Recherches et pratiques

Alzheimer : les interventions non médicamenteuses

À ce jour, il n'y a pas de traitement curatif à la maladie d'Alzheimer et aux maladies apparentées. Les médicaments peuvent soulager certains symptômes de la maladie, mais ne retardent pas sa progression. Toutefois, les interventions non médicamenteuses jouent un rôle important. Elles stimulent les capacités restantes afin de préserver l'autonomie, jouent un rôle important dans le ralentissement de la maladie et ont le potentiel de diminuer le déclin cognitif et améliorent les aspects psychosociaux. En prime, pas d'effets secondaires. Pour approfondir les nombreux aspects du sujet, consultez l'[article de Marie-Josée Marchand](#), conseillère aux familles, **Société Alzheimer Rive-Sud**.

Nouvelles des membres et partenaires

Les Habitations les II volets célèbre la fête nationale

Cet événement aura lieu aux Habitations, 6001 rue Christophe-Colomb, le **jeudi 23 juin** dès **11 h 30**. Pour plus d'information ou vous inscrire, contactez Jessica au 514 279-9292.

Unis pour le bien-être de nos aînés

Le **samedi 18 juin prochain à 13h** aura lieu, au parc Molson, l'évènement « Unis pour le bien-être de nos aînés » et ce, dans le cadre de la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance envers les personnes âgées. Un événement présenté par **Tandem Rosemont-La-Petite-Patrie** en collaboration avec plusieurs partenaires. Pour plus détails, consultez la [page Facebook de Tandem](#).

De l'exclusion des aînés, à la participation citoyenne : des défis inspirants pour les aînés?

C'est avec grand plaisir que le comité organisateur de l'évènement soulignant le 45e anniversaire de fondation de **Projet Changement-Centre communautaire pour aînés** vous convie à la Journée de réflexion De l'exclusion des aînés, à la participation citoyenne : des défis inspirants pour les aînés? Les principaux objectifs de cette journée sont de réunir les aînés, les intervenants et les bénévoles à une rencontre conviviale et ouverte où tout un chacun pourra s'exprimer sur les thématiques abordées lors de cette journée organisée pour le « milieu communautaire » qui ne prend pas suffisamment le temps de se retrouver. L'évènement aura lieu le **29 septembre 2016 de 8 h 30 à 16 h 30** au pavillon Sherbrooke de l'UQAM, 200 rue Sherbrooke Ouest. Pour vous inscrire, vous pouvez consulter le site Internet à www.projetchangement.com. Vous pouvez consulter l'affiche et le programme préliminaire en *pièces jointes*.

Veuillez prendre note que dans le cadre de cet événement, Josée Roy, coordonnatrice de COMACO, participera à un panel sur l'état de la situation des organismes montréalais.

Courir pour la vie, en mouvement pour la prévention du suicide

Suicide Action Montréal vous invite à faire partie de l'équipe SAM2016 pour une activité de levée de fonds. Cette année le marathon de Montréal aura lieu le **25 septembre 2016**. Vous pouvez courir ou marcher, en plus de choisir la distance qui vous convient. Il en coûte entre 55 \$ et 110 \$, selon la course. Vous avez jusqu'au 31 juillet 2016 pour vous inscrire sur le [site de Courir pour la vie](#). Pour tous les détails, cliquez [ici](#).

Version imprimable ci-jointe.